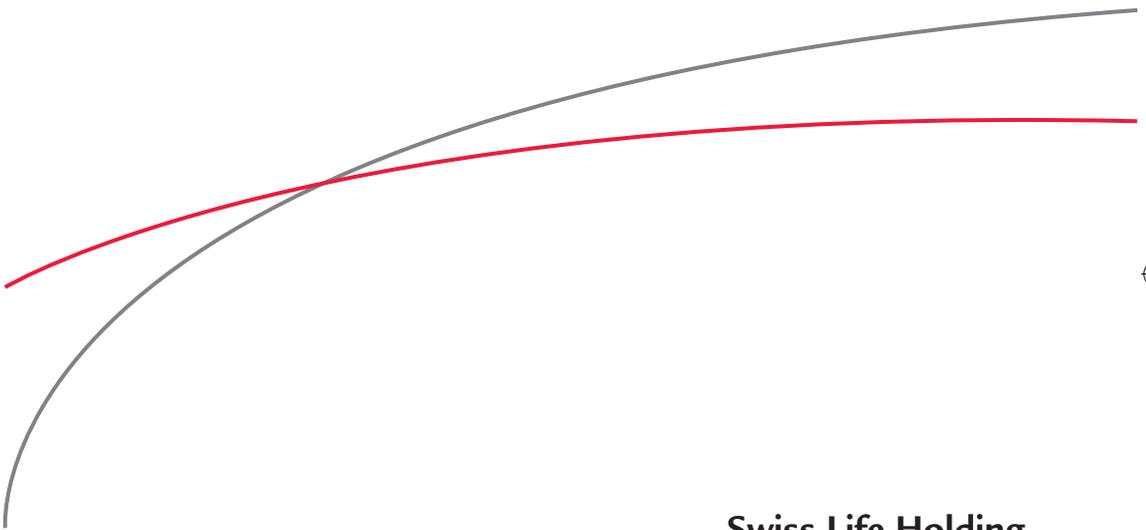




SwissLife



Swiss Life Holding

Invitation et ordre du jour
Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Mardi 8 mai 2007 à 14 h 30
(ouverture des portes à 13 h 30)
Hallenstadion, Zurich



Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2006, rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le conseil d'administration propose d'accepter le rapport de gestion 2006 (rapport annuel, états financiers consolidés et comptes annuels).

2. Répartition du bénéfice résultant du bilan, réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale, modification des statuts

2.1 Répartition du bénéfice résultant du bilan

Le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice résultant du bilan 2006 disponible de Swiss Life Holding qui s'élève à 253 403 418 francs suisses et comprend le:

report de l'exercice précédent	4 252 874	CHF
bénéfice de l'exercice 2006	249 150 544	CHF
de la façon suivante:		
allocation à la réserve libre	250 000 000	CHF
report à nouveau	3 403 418	CHF

***Explications:** Le conseil d'administration propose d'effectuer un remboursement de valeur nominale de 7 francs par action, en lieu et place d'un dividende, pour l'exercice 2006. Le remboursement de valeur nominale n'est pas soumis à l'impôt anticipé suisse et n'est, en principe, pas imposable pour les personnes physiques domiciliées en Suisse, dans la mesure où les actions sont détenues au sein d'une fortune privée.*

Suite au remboursement de valeur nominale, le conseil d'administration propose d'allouer en partie le bénéfice résultant du bilan à la réserve libre et de le reporter en partie à nouveau.

2.2 Réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale, modification des statuts

(en lieu et place d'un dividende pour l'exercice 2006)

Le conseil d'administration propose de prendre les décisions suivantes:

- le capital-actions ordinaire de la société sera réduit par abaissement de la valeur nominale de 7 francs par action nominative, laquelle passe ainsi de 41 à 34 francs suisses et cette différence de 7 francs par action sera remboursée aux actionnaires. Le capital-actions concerné par cette réduction comprend 33 776 269 actions ainsi que les actions qui seront émises à partir du capital-actions conditionnel conformément au chiffre 4.9, al. 1 des statuts jusqu'à la date de réalisation de la réduction du capital-actions. 1 511 742 actions au maximum peuvent être émises à partir du capital-actions conditionnel en raison des droits de conversion accordés. Le montant minimum de la réduction s'élève

par conséquent à 236 433 883 francs et le montant maximal de la réduction à 247 016 077 francs;

- b) conformément au rapport de révision spécial de PricewaterhouseCoopers SA selon l'art. 732, al. 2 du Code suisse des obligations, il est constaté que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes après la réduction du capital-actions mentionnée ci-dessus, même dans le cas où le montant maximal de la réduction serait engagé;
- c) une fois la réduction du capital-actions accomplie, le texte des chiffres 4.1 et 4.9, al. 1 des statuts sera remplacé par le texte ci-dessous (les modifications concernant les chiffres sont en italique):

Modification du chiffre 4.1 des statuts

«Le capital-actions s'élève à *un milliard cent quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-treize mille cent quarante-six francs suisses (1 148 393 146 CHF)*, divisé en 33 776 269 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 34 francs suisses chacune.»

Modification du chiffre 4.9, al. 1 des statuts

«Le capital-actions de la société est augmenté d'un montant maximal de 124 700 814 francs suisses par l'émission de 3 667 671 actions nominatives au maximum à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 34 francs suisses chacune, pour permettre l'exercice de droits d'option et de conversion accordés par la société ou des sociétés membres du groupe dans le cadre de nouvelles obligations d'emprunts ou d'obligations semblables. Le droit d'émission est pris en charge par la société.»

- d) le conseil d'administration est chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée générale, notamment d'en aviser les créanciers en publiant ces décisions trois fois dans la Feuille officielle suisse du commerce, conformément à l'art. 733 CO et au chiffre 16 des statuts, ainsi que de faire inscrire sur le registre du commerce la réduction du capital-actions, une fois celle-ci réalisée.

Explications: *Les distributions peuvent être effectuées sous forme de dividende ou sous forme de remboursement de valeur nominale. Comme susmentionné, le conseil d'administration propose pour l'exercice 2006 un versement sous forme de remboursement de valeur nominale, la valeur nominale de l'action passant de 41 francs actuellement à 34 francs, soit une réduction de 7 francs. Cette distribution n'est pas soumise au prélèvement fédéral de l'impôt anticipé de 35%. En outre, le remboursement de valeur nominale pour les personnes physiques domiciliées en Suisse et qui détiennent leurs actions dans le cadre d'une fortune privée, n'est pas assujéti à l'impôt sur les revenus au niveau fédéral ni, en général au niveau des cantons. Les sociétés suisses de capitaux peuvent prétendre à la réduction pour participations, dans la mesure où la valeur vénale des actions s'élève au moins à 2 millions de francs.*

Si la proposition relative au remboursement de valeur nominale est acceptée lors de l'assemblée générale et que la réduction du capital-actions est inscrite au registre du commerce, le montant de la réduction de 7 francs par action pourra être versé selon toute vraisemblance au début du mois d'août 2007 aux actionnaires qui détiendront des actions de Swiss Life Holding la veille du versement.

Suite à la réduction de la valeur nominale de l'action de 41 à 34 francs, le capital émis et le capital conditionnel figurant aux chiffres 4.1 et 4.9, al. 1 des statuts seront réduits en conséquence au moment de l'inscription de la réduction du capital au registre du commerce.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2006.

4. Réélections au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose la réélection des personnes suivantes pour un mandat d'une durée de trois ans chacun:

4.1 Volker Bremkamp

4.2 Rudolf Kellenberger

4.3 Peter Quadri

(Voir les résumés des curriculums vitae en annexe.)

5. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers SA en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes de groupe pour l'exercice 2007.

* * *

Rapport de gestion, rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le rapport de gestion 2006 – qui comprend le rapport annuel, les états financiers consolidés et les comptes annuels – ainsi que les rapports du réviseur des comptes de groupe et de l'organe de révision sont disponibles au siège social de la société à partir du 18 avril 2007. Les actionnaires inscrits au registre des actions reçoivent un bon de commande du rapport de gestion avec la présente invitation à l'assemblée générale. Chaque actionnaire peut demander que ces documents lui soient envoyés.

Cartes d'admission à l'assemblée générale

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote recevront la présente invitation avec la liste des points à l'ordre du jour. Ils peuvent commander leurs cartes d'admission en renvoyant le formulaire de commande et procuration joint à la présente invitation au plus tard le 2 mai 2007 (date de réception du courrier) à l'adresse suivante: Swiss Life Holding, Shareholder Services, Case postale, 8022 Zurich. Les actionnaires ayant vendu leurs actions avant l'assemblée générale n'ont plus le droit de vote. S'il a été procédé à une vente totale ou partielle des actions indiquées sur la carte d'admission délivrée, celle-ci doit être renvoyée à la société ou rectifiée au guichet des actionnaires au plus tard avant l'assemblée générale.

Les cartes d'admission commandées seront envoyées par courrier en temps voulu.

Représentation à l'assemblée générale

Conformément au chiffre 8.2 des statuts, un actionnaire ne peut, lors de l'assemblée générale, faire exercer les droits de vote associés à ses actions que par l'intermédiaire de son représentant légal ou au moyen d'une procuration écrite donnée à un autre actionnaire de la société ayant le droit de vote, à son conjoint ou à un représentant dépositaire.

Tout actionnaire a en outre la possibilité de faire représenter ses actions par un représentant des organes de Swiss Life Holding ou par un représentant indépendant (Maitre Andreas Zürcher, avocat, Löwenstrasse 61, 8001 Zurich), avec pouvoir de substitution.

En l'absence d'instructions explicites contraires, ces représentants exercent le droit de vote dans le sens des propositions du conseil d'administration. Le représentant des organes de Swiss Life Holding ne représente que les actionnaires souhaitant approuver les propositions du conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes sont transmises au représentant indépendant.

Pour donner procuration, il convient de remplir la rubrique relative à la procuration et à la représentation figurant sur le formulaire de commande et procuration ou sur la carte d'admission, et d'y indiquer éventuellement vos instructions. Les procurations faites sur le formulaire de commande et procuration doivent être retournées au plus tard le 2 mai 2007 (date de réception du courrier) à Swiss Life Holding, Shareholder Services, Case postale, 8022 Zurich. Les procurations établies au moyen de la carte d'admission (fournie avec le matériel de vote) doivent être transmises au mandataire concerné d'ici le jour de l'assemblée générale. Les procurations données au représentant indépendant peuvent être remises à ce dernier directement ou par l'intermédiaire de la société.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer à Swiss Life Holding le nombre d'actions qu'ils représentent le plus tôt possible, au plus tard le 7 mai 2007, à 12 h 00. Les instituts assujettis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels peuvent être désignés comme représentants dépositaires.

Les œuvres de prévoyance des fondations collectives et communes de Swiss Life ne sont pas autorisées à participer à l'assemblée générale; elles ont toutefois la possibilité d'exercer leur droit de vote par écrit, à l'attention du conseil de fondation concerné.

Trajet

Les actionnaires sont priés d'emprunter les moyens de transport public: train jusqu'à Zurich gare centrale ou Zurich-Oerlikon et tram 11 en direction d'«Auzelg», jusqu'à l'arrêt «Messe/Hallenstadion». Avec votre carte d'admission, vous recevrez gratuitement un ticket valable pour l'ensemble des transports en commun de la zone 10 (ville de Zurich) afin de pouvoir vous rendre facilement à l'assemblée générale, le jour dit.

Généralités

Pour toute question relative à l'assemblée générale, veuillez vous adresser à Shareholder Services:

Tél.: 043 284 61 10

Fax: 043 284 61 66

E-mail: shareholder.services@swisslife.ch

Zurich, le 10 avril 2007

Swiss Life Holding

Pour le conseil d'administration

Le président: Bruno Gehrig

Résumé du curriculum vitae de Volker Bremkamp



Né en 1944, nationalité allemande
Membre du conseil d'administration depuis 2003
Président du comité d'audit

Formation

1965 Diplôme d'assurance

Activité professionnelle

1963 Entrée chez Albingia Versicherungs AG, Hambourg (une société appartenant à Guardian Royal Exchange plc, Londres)
1969 – 1971 Activités à Londres et à Paris, dans diverses compagnies d'assurances et chez des courtiers
1971 Retour chez Albingia Versicherungs AG, Hambourg
1978 – 1989 Membre du directoire de Albingia Versicherungs AG, Hambourg
1989 – 2000 Président du directoire de Albingia Lebensversicherungs AG et de Albingia Versicherungs AG
1995 – 1999 Membre du directoire et Group Executive Director Continental Europe de Guardian Royal Exchange plc, Londres (société reprise en 1999 par le groupe AXA)
1999 – 2000 Membre du directoire de AXA Colonia Konzern AG, Cologne (société holding de AXA Allemagne)
Depuis 2000 Gérant de BMB Bremkamp Management- und Beteiligungs-GmbH

Autres mandats

- Everpublic AG, Hambourg, président du conseil de surveillance
- WAVE Management AG, Hambourg, président du conseil de surveillance
- AON International Insurance Broker, Hambourg, membre du conseil de surveillance
- UKE Universitätsklinikum, Hambourg, membre du conseil de surveillance

Résumé du curriculum vitae de Rudolf Kellenberger



Né en 1945, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration depuis 2003
Membre du comité du président
Membre du comité des placements et risque

Formation

1970 Diplôme d'ingénieur civil de l'EPF de Zurich

Activité professionnelle

1970 - 1978 Ingénieur projeteur (dont trois années en Angleterre)
1978 Entrée chez Swiss Re (service des assurances techniques)
1990 - 1992 Responsable du service des assurances techniques
1993 - 1999 Membre du directoire, responsable pour l'Europe
2000 - 2004 Président adjoint du directoire
Depuis 2005 Fonctions de consultant dans le secteur de l'assurance

Autres mandats

- Pool suisse d'assurance contre les risques d'aviation, président
- Converium Holding SA, Zoug, vice-président du conseil d'administration

Résumé du curriculum vitae de Peter Quadri



Né en 1945, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration depuis 2003
Membre du comité d'audit

Formation

1969 Diplôme de gestion et économie sociale (lic. oec. publ.)
obtenu à l'université de Zurich

Activité professionnelle

1970 Entrée chez IBM en tant qu'ingénieur systèmes et spécialiste des logiciels
et des systèmes d'exploitation
1970 – 1998 Différentes fonctions exercées aux Etats-Unis, au Danemark et en Suisse
1998 – 2006 Président de la direction générale d'IBM Suisse
Depuis 2006 Conseiller en management et technologies

Autres mandats

- Vontobel Holding SA, Zurich, membre du conseil d'administration
- Bühler AG, Uzwil, membre du conseil d'administration
- Zürcher Handelskammer, président
- economiesuisse, Zurich, membre du comité





Swiss Life
Shareholder Services
General-Guisan-Quai 40
Case postale, 8022 Zurich
Tél. 043 284 61 10
Fax 043 284 61 66